



Échelonnement du paiement des frais procédure d'expulsion

Par **Sabine Dubois**, le **02/08/2009** à **18:08**

Bonjour,

le 12 octobre 2009, notre famille (avec 3 enfants) sera expulsée de l'appartement que nous occupons car notre bail n'a pas été renouvelé par notre bailleur Saggel Nexity suite à la vente de tout l'immeuble.

Nous avons toujours réglé et réglons toujours notre loyer.

Saggel Nexity a demandé notre expulsion au tribunal et à ce jour Saggel Nexity nous réclame le règlement des frais de procédure et la condamnation prononcée par le jugement soit 1200 euros en tout à régler avant le 8 Aout.

Pouvons nous régler ces frais par montants échelonnés ?

Merci pour votre réponse